

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Volet B



15147437

09 OCT. 2015

**Le Greffier
Greffé**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/10/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0471.597.865

Dénomination

(en entier) : **Lestco**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue de Berlaimont 12

6220 Fleurus

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : démission des administrateurs - désignation nouveau représentant permanent

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale des actionnaires du 28 septembre 2015:

L'assemblée générale décide à la majorité des voix d'accepter la démission de la BVBA Eurosales et de madame Karin Pattyn comme administrateur de la SA Lestco avec effet au 9 septembre 2015.

L'assemblée générale prend connaissance de la décision du gérant de la BVBA Management Consultancy Office du 9 septembre 2015, dans laquelle il désigne monsieur Frans Pattyn (en remplaçant la BVBA Value4C) comme nouveau représentant permanent de la BVBA Management Consultancy Office pour l'exercice de son mandat comme administrateur de la SA Lestco, et cela avec effet au 3 septembre 2015.

L'assemblée générale décide à la majorité de donner une procuration à monsieur Frank De Langhe ou à madame Sara Burm, ou tout autre avocat du cabinet d'avocats De Langhe Advocaten, tous agissant seuls avec la possibilité de substitution pour prendre soin des publications des décisions de ce jour dans les annexes du Moniteur Belge.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 septembre 2015:

Le conseil d'administration prend connaissance de la décision du gérant de la BVBA Management Consultancy Office du 9 septembre 2015, dans laquelle il désigne monsieur Frans Pattyn (pour remplacer la BVBA Value4C) comme nouveau représentant permanent de la BVBA Management Consultancy Office pour l'exercice de son mandat comme administrateur délégué de la SA Lestco, et cela avec effet au 3 septembre 2015.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de donner une procuration à monsieur Frank De Langhe ou à madame Sara Burm, ou tout autre avocat du cabinet d'avocats De Langhe Advocaten, tous agissant seuls avec la possibilité de substitution pour prendre soin des publications des décisions de ce jour dans les annexes du Moniteur Belge.

Sara Burm
mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature